



COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis, sur convocation du 31 août par Monsieur le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT.

Absents : Michaël NICOD, excusé

Procurations : Monsieur Michaël NICOD donne procuration à Monsieur Anthony MERIQUE

Désignation du secrétaire de séance : Madame Brigitte MAIRE

Le PV de la séance du 8 juillet 2021 est approuvé sans observation.

PASSAGE A L'ORDRE DU JOUR :

✓ **Liste des actes exécutifs pris par délégation depuis le conseil précédent :**

- Arrêté n° 2021 - 023 : Arrêté portant préemption - 11 rue du Professeur Grammont - AC n° 35, AC n° 209 et AC n° 256

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'opération 124 de réhabilitation du centre-ville, l'Assemblée a provisionné un montant de 150 000.00 € sur le budget 2021 pour l'acquisition de terrains en vue de la dépollution et l'allotissement de parcelles viabilisées. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner en vue de la vente à la SES T.I.B. représentée par Monsieur BELTRAMELLI des parcelles cadastrées AC n° 35, 209 et 256 appartenant aux consorts BOURGEOIS pour un prix de 110 000.00 €. Or, ces parcelles entrent dans le périmètre de l'opération 124. C'est pourquoi Monsieur le Maire, par délégation du Conseil, a pris un arrêté le 27 juillet afin de faire valoir le droit de préemption de la Mairie sur ces parcelles pour le même prix. Les frais de notaire seront à la charge de la Mairie.

I/ Finances :

• **Souscription d'un prêt à moyen terme - délibération n°2021-030**

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un montant de 150 000.00 € a été provisionné pour l'opération 124 de réhabilitation du centre urbain. Il informe l'Assemblée que ce montant ne sera pas suffisant pour permettre l'acquisition de deux terrains mis en vente cette année et qui entrent dans le périmètre de cette opération.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par différentes banques, Monsieur le Maire propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt selon les conditions reprises ci-dessous :

Montant :	150 000.00 €
Durée :	10 ans soit 40 trimestres ou 120 mois
Taux fixe :	0.30 %
Périodicité :	Trimestrielle
Frais de dossier :	105.00 €
Garantie :	Inscription au budget

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil décide, à l'unanimité, de contracter l'emprunt détaillé ci-dessus et d'en approuver le tableau d'amortissement.

• **Décision modificative sur le budget communal - délibération n°2021-031**

Le Maire informe l'Assemblée que l'exécution du budget montre un besoin de modifier l'attribution de crédits, notamment pour :

- supprimer, à la demande de la trésorerie, le compte 103 anciennement attribué au FCTVA en transférant les crédits correspondant aux dernières années au compte 10222, soit un montant de 559 800.64 €,
- ajouter des crédits à l'opération 124 afin de financer l'achat d'un terrain par voie de préemption ainsi qu'une éventuelle étude de pollution du terrain,
- assurer l'équilibre budgétaire au moyen d'un prêt en prenant en compte le paiement de frais de dossiers et de la première échéance trimestrielle en fin d'année.

Le budget communal pour l'année en cours est ainsi modifié :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Voté
022/022	Dépenses imprévues Fonct	Fonc.	D		-200.00 €
10222/10	FCTVA	Invest.	R		559 800.64 €
103/10	Plan de relance FCTVA	Invest.	R		-559 800.64 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R		150 000.00 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	D		4 000.00 €
2118/21	Autres terrains	Invest.	D	124	146 000.00 €
6688/66	Autres	Fonc.	D		200.00 €

Equilibre :

Dépenses	150 000.00 €
Recettes	150 000.00 €
Différence	0.00 €

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil décide, à l'unanimité, de valider la modification ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

• **Décision modificative sur le budget forêts – délibération n° 2021-032**

Le Maire informe l'Assemblée que l'exécution du budget montre un besoin de modifier l'attribution de crédits, notamment pour permettre le financement de frais dus à l'ONF relatifs à l'opération conjointe d'exploitation des bois scolytés pour un volume global de 600 m². Cette exploitation engendre des frais compensés en partie par une subvention versée par l'ONF ainsi que la recette des ventes.

Le budget forêts pour l'année en cours est ainsi modifié :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Voté	Equilibre :	
62878/011	Remb. autres organismes	Fonc.	D	28 000.00 €	Dépenses	28 000.00 €
7022/70	Coupes de bois	Fonc.	R	17 000.00 €	Recettes	28 000.00 €
774/77	Subventions exceptionnelles	Fonc.	R	11 000.00 €	Différence	0.00 €

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil décide, à l'unanimité, de valider la modification ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

• **Suppression de la régie d'encaissement des droits et places – délibération n° 2021-033**

Le Maire informe l'Assemblée qu'une régie de recette a été créée afin de permettre l'encaissement des droits de place payés par les usagers en chèque ou en espèces. Or, les méthodes de paiement ayant évolué ces dernières années, le recours à cette régie est devenu rare. De plus, la trésorerie de Maîche étant amenée à disparaître à compter du 1er janvier 2022, les opérations seront transférées à la trésorerie de Morteau. C'est pourquoi, à la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire propose de la supprimer. L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil décide, à l'unanimité, de supprimer la régie de recette relative aux droits de place.

• **Augmentation des tarifs du périscolaire – délibération n° 2021-034**

Suite à l'évolution des prix des prestataires à l'occasion de la nouvelle rentrée scolaire, le Maire propose à l'Assemblée une hausse des tarifs des repas du service périscolaire de 0.05 €. Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

Matin	de 6h45 à 7h30	1.78 €	<i>(l'enfant peut apporter une collation le matin)</i>
	de 7h30 à 8h30	2.32 €	
Midi	sans repas de 11h45 à 12h30	1.78 €	→ avec goûter
	sans repas de 12h30 à 13h30	2.32 €	
	avec repas de 11h45 à 13h30	8.15 €	
Soir	de 16h45 à 17h15	4.02 €	
	de 17h15 à 18h00	1.78 €	

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter ces nouveaux tarifs des tranches du périscolaires et fixe leur entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

II / Urbanisme :

• **Acquisition de la parcelle cadastrée AC n° 420 appartenant à Monsieur JACQUOT – délibération n° 2021-035**

Le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités de la délibération de principe n° 2021-027 prise par le Conseil lors de la session du 8 juillet 2021 en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 420 appartenant à Monsieur André JACQUOT au prix de 150 000.00 €. Monsieur le Maire propose de valider cet achat au prix convenu. L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil décide, à l'unanimité, l'achat de la parcelle cadastrée section AC n° 420 au prix de 150 000.00 € et autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tous documents afférents. Les frais de notaire sont à la charge de la Mairie.

• **Liste des DPU :**

Section	Parcelle(s)	Localisation	Acheteur	Contenance
AC	307	2, rue Octave Stortz	Hugo FERREIRA	7 a 61 ca
AE	8 - 9	9, rue des écoles	Mathieu BRISELANCE	24 a 33 ca
AE	388 - 389	2, rue du Côtard	Queli AVNI	14 a 10 ca

III / Intercommunalité :

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 24 juin 2021 :

Monsieur le Maire revient sur les travaux d'assainissement prévus par la Communauté de Communes, avec notamment deux rues prévues à Damprichard : rue du Kiosque et rue des Clos Magnins réalisés par les entreprises Lacoste et Vermot. Les travaux de réfection de ces deux rues prévues dans l'opération de voirie 2021 sont en attente de la fin de l'assainissement.

IV – Ressources Humaines :

- Délibération portant modification de la quotité de travail d'un poste d'ATSEM – délibération n° 2021-035

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif et les conditions d'exercice des emplois nécessaires au fonctionnement des services. L'Assemblée est informée des changements dans le personnel, liés à la rentrée scolaire.

Ainsi, les horaires de l'emploi d'ATSEM occupé à ce jour par Madame Josette GODIN sont amenés, avec l'accord de l'agent, à être modifiés. En outre, s'agissant d'un changement inférieur à 10% du temps de travail, l'avis du Comité Technique n'a pas été sollicité.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Ancienne quotité	Nouvelle quotité
Sociale	ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	20.39 h / sem.	21.54 h / sem.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la modification d'emploi ci-dessus et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

V – Points divers :

- Déneigement hivernal :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée le 25 août auprès de 4 prestataires locaux afin d'assurer le déneigement du secteur extérieur au village. Les réponses sont attendues pour le 25 septembre prochain.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée que, suite à l'étude de plusieurs devis, une nouvelle étrave de marque France Neige de modèle Vario 4.27 a été commandée afin de remplacer l'ancienne pour le déneigement du Village pour le prix de 12 180.00 € hors taxe à Distagri, à Maïche. La livraison est prévue pour le 20 octobre.

- Point sur les travaux :

Monsieur le Maire passe en revue les travaux en cours :

- la toiture du bâtiment des associations est quasiment terminée, cependant l'un des engins de la société Brischoux est en panne sur le parking attenant ;
- la salle du Tennis de table est terminée, luminaires et sol ;
- suite à la mise en place du plateau ralentisseur rue des Ecoles, des barrières ont été posées devant Coccimarket. Il en reste une à poser rue de Gaulle ;
- les travaux d'agrandissement du cimetière sont terminés et le déplacement des cavurnes est en cours ;
- les travaux de l'entreprise Tarby sur le monument aux morts devraient commencer courant septembre et la plaque devrait être réalisée par le marbrier fin septembre ;
- une réunion de la commission Voirie est prévue le jeudi 23 septembre à 18 heures sur la place afin d'étudier le remplacement des potelets ;

- Vie associative :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion est prévue avec l'ESPM le jeudi 16 septembre prochain afin de discuter des vestiaires et de la buvette.

Madame Christine ARNOUX évoque la mise à disposition de la salle de la bibliothèque à l'association Yoga Maichois et s'inquiète de la compatibilité des horaires entre les différentes activités. Madame Brigitte MAIRE répond que la question a été vue avec Colette LOCATELLI, secrétaire de l'association Yoga Maichois. Deux créneaux ont été réservés : le Lundi soir de 17h30 à 18h30 pour 1 cours et le Mercredi de 18h15 à 20h30 pour 2 cours.

Madame Chantal DUBOC revient sur l'organisation des Ateliers « Bons jours ». Les ateliers sont prévus pour au minimum 8 personnes. Or, seule une inscription a été validée à ce jour. On attend de voir s'il y a un changement suite à la rentrée du Club 3 Amitiés Loisirs.

- Communication :

Madame Chantal DUBOC informe l'Assemblée qu'une réunion de la Commission Communication est prévue en octobre pour le Damprichard Info qui paraîtra fin Janvier 2022. Monsieur le Maire souhaite en profiter féliciter les membres de la Commission pour leur travail. Beaucoup de retours positifs ont été faits suite à la parution du dernier numéro.

Monsieur Jean-Charles JACOULOT évoque un fil de messages sur Facebook concernant la Mairie. Le docteur Gilles BARTHES a exprimé sa déception envers la Mairie en estimant qu'il n'avait pas été remercié par la municipalité. Monsieur le Maire répond que ce message fait suite à la parution d'un article relatif à la télémédecine dans l'Est Républicain où le journaliste a commis une erreur sur le prénom. Cela ne remet pas en cause la gratitude de la municipalité pour le Docteur BARTHES.

- Locations :

Madame Claudine CAGNON demande où en sont les locations de salles. Madame Jacqueline DELAVELLE répond qu'elles ont repris depuis la rentrée. Monsieur le Maire précise que la salle polyvalente et la salle du foyer ont été louées deux week-ends de suite.

- Sécurité routière :

Monsieur Jean-Paul FEUVRIER précise qu'il a rencontré le nouveau gérant des bisons, Monsieur Manu GUENOT, qui sollicite l'installation d'un miroir sur la voirie dans le virage en sortie de son allée. Monsieur le Maire précise qu'il s'est déjà rendu sur place deux fois. Le Département du Doubs a précisé que le double virage pose un problème de perception rendant l'installation d'un miroir inutile.

- Ecoles :

Madame Claudine CAGNON demande où en est l'ouverture de la sixième classe à l'école primaire. Monsieur le Maire répond que, suite au comptage de la rentrée, l'effectif était de 128 enfants au lieu des 129 nécessaires : il manquait donc un élève pour déclencher l'ouverture de la classe. La municipalité a argumenté auprès de l'inspection académique et, suite à la commission de Vendredi matin, l'ouverture de classe a été confirmée.

- Commerces locaux :

Monsieur Damien SCHELL évoque la fermeture estivale des deux boulangeries de Damprichard sur les mêmes dates. Il demande s'il est possible de les réunir pour que, l'année prochaine, ils s'entendent sur leurs dates afin d'éviter une trop longue période de fermeture. Monsieur le Maire répond qu'il semble difficile de leur imposer de se concerter : en effet, ils prévoient de partir sur les dates où il y a moins de client, donc moins de chiffre d'affaires. On peut leur en parler mais de manière informelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.